

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS555

présenté par
M. Cubertafo et Mme Bannier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Ces parcours de formation incluront notamment une sensibilisation à la problématique de la désertification médicale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer la formation des futurs professionnels de santé, et notamment des médecins, à la problématique de la désertification médicale en inscrivant cette question dans leur parcours de formation.

La désertification médicale est un problème majeur qui touche de plus en plus de territoires et de plus en plus de citoyens. Alors qu'en 2007, 600.000 personnes habitaient dans un désert médical, elles sont dix fois plus, soit près de 6 millions, en 2015. Les conséquences de ce phénomène sont nombreuses et délétères : sentiment d'abandon de la population, non-recours aux soins, réduction de l'attractivité du territoire, fracture territoriale ...

Or, il apparaît que les futurs professionnels de santé ne sont pas forcément sensibilisés à cette problématique lors de leur formation. Concentrés sur l'apprentissage de savoir et savoir-faire exigeants, ils demeurent éloignés des réalités des déserts médicaux, des réalités souvent méconnues et caricaturées.

Le présent amendement propose donc d'inclure la sensibilisation à la problématique de la désertification médicale dans le parcours de formation des futurs professionnels de santé. Cette sensibilisation devra permettre, à la fois, une prise de conscience des futurs professionnels, mais aussi de les rassurer sur la réalité de l'exercice dans les territoires victimes de la pénurie médicale.